

联合国 粮食及 农业组织

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Organisation des Nations

Продовольственная и Unies pour l'alimentation сельскохозяйственная организация et l'agriculture Объединенных Наций

Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura ستسد الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent soixante-douzième session

Rome, 24-28 avril 2023

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 171e session (5-9 décembre 2022)

Résumé

Le tableau ci-après récapitule les décisions adoptées par le Conseil à sa 171^e session (5-9 décembre 2022) et précise: i) le(s) paragraphe(s) correspondant(s) du rapport du Conseil; ii) l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque décision.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo Secrétaire général de la Conférence et du Conseil Tél.: +39 06570 55987 Courriel: CSG-Director@fao.org

	SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA 171° SESSION (5-9 décembre 2022)					
		État d'avai la mise e		OBSERVATIONS		
		Achevée	En cours			
	Informations actualisées sur les a	ctivités de la	FAO relativ	es à la crise alimentaire mondiale		
F. m s' al	e Conseil [] <u>a sollicité</u> l'appui politique et technique de la AO en vue d'assurer le maintien de l'Initiative céréalière de la ler Noire, notant l'importance que revêt cette initiative agissant d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des denrées imentaires pour les pays de toutes les régions, notamment les opulations les plus vulnérables. (par. 12, alinéa e)		X	La FAO reconnaît l'importance de l'Initiative céréalière de la mer Noire, dont elle a appuyé le maintien par l'intermédiaire du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière établi par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ainsi que de déclarations formulées dans des documents officiels et dans des discours du Directeur général.		
pi pa pa	e Conseil [] a demandé à la FAO de continuer de suivre de rès l'évolution de la situation et d'en informer les membres ar écrit au moins une fois par trimestre, en particulier sur la large web de la FAO consacrée à la crise en Ukraine, et de résenter au Conseil, à ses prochaines sessions: une évaluation approfondie et actualisée de l'impact du conflit en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et d'autres questions connexes relevant du mandat de la FAO, notamment des données et informations spécifiquement axées sur les incidences dans chaque région, en portant une attention particulière aux incidences sur les pays les plus vulnérables; une version mise à jour du plan d'intervention rapide pour l'Ukraine, notamment un bilan détaillé des besoins financiers; une évaluation globale des dégâts causés au secteur agricole et alimentaire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues ainsi que des coûts de		X	La FAO a continué de suivre de près l'évolution de la situation et d'en informer régulièrement les membres et les autres parties prenantes, notamment sur la page web de la FAO consacrée à la crise en Ukraine et dans des rapports et présentations. i. La FAO a réalisé une évaluation préliminaire des répercussions de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale dans l'édition de 2022 de <i>L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i> . Les données de l'évaluation ont été actualisées dans une note d'information publiée le 5 décembre 2022, portant sur l'importance de l'Ukraine et de la Fédération de Russie pour les marchés agricoles mondiaux et sur les risques associés à la guerre en Ukraine. En 2022, la FAO a déployé son dispositif de collecte de données mondiales sur la sécurité alimentaire, fondé sur l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES), afin de recueillir des données sur 120 pays par l'intermédiaire du sondage mondial de Gallup. Les données collectées permettront à l'Organisation d'évaluer l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde dans le		

reconstruction et de redressement prévus compte tenu des pertes et des dommages engendrés par le conflit;

iv. un examen et une évaluation de l'impact du conflit sur la sécurité alimentaire mondiale, notamment à l'échelle des régions et des pays, et sur l'exécution du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et du Plan à moyen terme 2022-2025, accompagnés s'il y a lieu de propositions d'adaptation du Programme de travail et budget 2022-2023 et du Plan à moyen terme 2022-2025 afin d'améliorer l'efficacité des interventions dans le contexte de la crise de la sécurité alimentaire mondiale. (par. 12, alinéa g)

contexte de la guerre en Ukraine. Les résultats seront présentés dans l'édition de 2023 de *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, dont la publication est prévue en juillet 2023.

- ii. Fin février, la version mise à jour du plan d'intervention rapide était en voie d'achèvement en vue de sa publication. Au titre du plan établi pour la période de janvier à décembre 2023 intitulé *Restoring food systems and protecting food security in Ukraine* (Rétablir les systèmes alimentaires et protéger la sécurité alimentaire en Ukraine) –, la FAO cherche à mobiliser 205 millions d'USD répartis comme suit:
 - Pilier 1 Rétablir la sécurité alimentaire et accroître l'autosuffisance des populations se trouvant en première ligne.

Cible: Appui immédiat à 500 000 ménages ruraux dans neuf oblasts situés en première ligne ainsi que dans des territoires côtiers et d'autres zones rurales fortement touchées, sur la base des critères de vulnérabilité de la FAO axés sur les communautés, afin de réduire la dépendance à l'aide alimentaire.

Financement requis: 100 millions d'USD.

- Pilier 2 Rétablir la production agricole et les chaînes de valeur critiques.
 - Cible: Restauration des systèmes agroalimentaires dans les zones devenues accessibles.

Financement requis: 90 millions d'USD.

- Pilier 3 Rétablir les services critiques au sein des systèmes agroalimentaires.
 - Cible: Intervention à l'échelle des systèmes/du pays. Financement requis: 15 millions d'USD.
- iii. Le Centre d'investissement de la FAO (CFI) a mené à terme sa coopération avec la Kyiv School of Economics

	(KSE) concernant le premier cycle d'évaluation des dommages et pertes en Ukraine (dans le cadre d'un protocole d'accord assorti d'un financement conjoint de la FAO, de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement). Il ressort des récents échanges entre le CFI et la KSE que d'après les dernières estimations, les besoins du secteur agricole ukrainien au 20 février 2023 s'élevaient à 23,5 milliards d'USD, dont 7 milliards pour la reconstruction et 16,5 milliards pour le relèvement. En outre, le Bureau des urgences et de la résilience de la FAO, agissant en collaboration étroite avec la Banque mondiale et d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec le Gouvernement ukrainien, a récemment aidé le Bureau de la FAO en Ukraine à réaliser la deuxième évaluation rapide multisectorielle des dommages et des besoins visant à estimer les répercussions de la guerre. Cette évaluation mettra en évidence les besoins en matière de relèvement et de reconstruction et sera alignée sur le plan de relèvement et de reconstruction mis en place par le Ministère ukrainien de la politique agraire et de l'alimentation ainsi que sur le plan d'intervention 2023 de la FAO. iv. On se reportera au point 2 i ci-dessus pour plus de renseignements concernant l'examen et l'évaluation des effets du conflit sur la sécurité alimentaire mondiale, notamment à l'échelle régionale et nationale.
3. Le Conseil [] <u>a pris note</u> des progrès accomplis en ce qui concerne les principes et la conception du Mécanisme de financement des importations alimentaires, qui est un outil important pour aider les pays à faire face à l'envolée des coûts des importations alimentaires et améliorer l'accès aux denrées alimentaires au niveau national, notamment parce qu'il permet de s'attaquer au problème de la disponibilité et de l'accessibilité des engrais, et <u>a demandé</u> à la FAO de continuer à coopérer	Les efforts consentis par la FAO pour que soit mis en place un mécanisme de financement des importations alimentaires ont abouti au lancement par le Fonds monétaire international (FMI) du guichet «chocs alimentaires», une facilité de crédit rapide destinée à régler les problèmes de balance des paiements des pays tributaires des importations alimentaires. Mi-février, les décaissements qui avaient été autorisés comprenaient:

avec les organisations et instances internationales concernées à ce sujet. (par. 14, alinéa h)	 105 millions d'USD (soit 81,9 millions de DTS [droits de tirage spéciaux]) à Haïti; 71 millions d'USD (soit 53,55 millions de DTS) à la Guinée; 88,3 millions d'USD (soit 69,40 millions de DTS) au Malawi; 112,7 millions d'USD au Soudan du Sud, ce versement étant fondé sur un accord au niveau des services associé à un dispositif de surveillance du programme économique
	avec participation du conseil d'administration. Le total de ces quatre décaissements initiaux est de 377 millions d'USD; si cette somme est bien en-deçà de l'aide nécessaire pour atténuer les effets de l'envolée des coûts des importations alimentaires constatée en 2022, elle n'en est pas moins d'un grand secours pour les pays qui ont demandé une aide financière. La FAO poursuivra sa coopération étroite avec l'ensemble des organisations internationales et des organes compétents pour aider les pays à faire face à la hausse des coûts des importations alimentaires.

		État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS		
		Achevée	En cours			
	75° s	session du Co	mité des pro	duits		
ac éc for air	e Conseil [] <u>a prié</u> la FAO de poursuivre et d'intensifier ses stivités afin de faciliter la prise de décisions stratégiques clairées et de promouvoir la coordination des politiques en urnissant des données et des informations objectives et à jour nsi que des évaluations et des perspectives relatives aux archés. (par. 18, alinéa b)		X	La FAO a poursuivi et intensifié ses efforts visant à fournir des données et des informations objectives et à jour ainsi que des évaluations et des perspectives relatives aux marchés – notamment en association avec d'autres organisations internationales et dans le cadre des travaux menés au titre du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) –, au moyen de rapports réguliers, de mises à jour disponibles en ligne et de webinaires, afin d'éclairer la prise de décisions et de promouvoir la coordination des politiques.		
	28 ^e session du Comité de l'agriculture					
év rel au les <u>de</u> gé dé dé	e Conseil [] <u>a encouragé</u> la FAO à mener d'autres valuations fondées sur des données scientifiques et factuelles latives à la distribution, aux avantages, aux compensations et ux risques liés aux plastiques utilisés à des fins agricoles et ux autres options possibles, afin de combler les lacunes dans se connaissances relatives aux plastiques agricoles, et <u>a emandé</u> que soient élaborés des instruments de politique énérale, en tenant compte des efforts passés et présents éployés par les membres ainsi que des besoins des pays en éveloppement et des enjeux auxquels ceux-ci sont confrontés. ar. 20, alinéa k)		X	La FAO étudie la possibilité d'une collaboration avec des centres de recherche et des universités pour recenser les lacunes dans les connaissances et les besoins d'évaluations et de recherches plus poussées. Pour donner suite à la recommandation formulée par le Comité de l'agriculture à sa 28e session, à savoir que la FAO «[élabore] dans le cadre de son mandat et en vertu de la résolution de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement intitulée "Mettre fin à la pollution plastique: vers un instrument international juridiquement contraignant" (UNEP/EA.5/Res.14), un code de conduite volontaire sur l'utilisation durable des plastiques dans l'agriculture, qui sera présenté au Comité de l'agriculture, à sa [29e] session, pour examen []» (COAG 28/REP, par. 22, alinéa d), la FAO prendra toutes les mesures nécessaires pour mettre au point un code de conduite volontaire sur l'utilisation durable des plastiques dans l'agriculture. Pour commencer, une première réunion technique sera organisée à l'échelle mondiale pour recueillir les observations et les contributions des membres de la FAO et d'autres parties prenantes. La FAO s'emploie actuellement à mettre au point une évaluation		

	des cadres juridiques et institutionnels qui constituera un document de référence en vue des consultations prévues.
	Elle tient le Bureau du Comité de l'agriculture informé des progrès accomplis.

6

État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
Achevée	En cours	
ssion du Co	mité des for	rêts
	X	Une feuille de route intersessions conjointe en vue de la 27° session du Comité des forêts et de la 29° session du Comité de l'agriculture, relative à la collaboration portant sur les liens entre forêts et agriculture, a été élaborée et approuvée par le Bureau du Comité de l'agriculture et le Comité directeur du Comité des forêts. À l'issue de l'évaluation mondiale sur l'association arbres et pâturage (Grazing with trees), un document d'orientation a été publié (en anglais). [DPP: AV 4] Une collaboration entre le Groupe de travail du Comité des forêts sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides et le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture a été mise en place pour appuyer la mise en œuvre de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages (2026). [DPP: AV 4] Une évaluation mondiale a été lancée pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité de l'agriculture à sa 28° session et le Comité des forêts à sa 26° session concernant la situation de l'agroforesterie et la possibilité de transposer cette approche à plus grande échelle. Une étude spéciale menée dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, consacrée aux méthodes de suivi et visant notamment à établir une base de référence pour la situation de l'agroforesterie, devrait être publiée en 2025. [DPP: AE 3]
		sion du Comité des foi

		État d'avar la mise e		OBSERVATIONS
		Achevée	En cours	
	Cadres	de programm	ation par pa	ys (CPP)
7.	Le Conseil [] <u>a demandé</u> que la FAO rassemble en un seul et même endroit tous les CPP approuvés et les mette à la disposition des membres, selon qu'il conviendrait, et ce suffisamment tôt en vue du prochain cycle de réunions des organes directeurs au printemps 2023. (par. 27, alinéa d)	X		La Base de données des cadres de programmation par pays a été établie, conformément aux orientations données par le Conseil à sa 171 ^e session en décembre 2022 (voir JM 2023.1/4).
	•	science et d'innovation et de la Stratégie de la FAO tique		
8.	Le Conseil [] <u>a demandé</u> que la FAO communique le texte définitif des plans d'action liés à sa Stratégie en matière de science et d'innovation et à sa Stratégie relative au changement climatique afin que les membres formulent des contributions écrites et qu'ils soient informés et impliqués dans le processus, notant que les plans d'action étaient des documents évolutifs, et <u>a recommandé</u> que ces plans d'action soient exécutés sans délai. (par. 29, alinéa b)		X	Plan d'action pour la Stratégie en matière de science et d'innovation: un projet de plan d'action a été distribué aux membres le 25 janvier 2023 afin de recueillir leurs contributions écrites le 8 février 2023 au plus tard. Le projet de plan d'action final pour la Stratégie relative au changement climatique devrait être communiqué aux membres de la FAO en mars 2023 en vue de recueillir leurs observations écrites. L'objectif est de parachever le plan d'action à la fin du printemps 2023 au plus tard afin que celui-ci puisse être mis à exécution sans délai.

	État d'avar la mise e		OBSERVATIONS	
	Achevée	En cours		
Développement d'indicateurs supplétifs provise	oires proposés	par la FAO	en remplacement de l'indicateur 2.4.1 des ODD	
9. Le Conseil [] a demandé que les indicateurs supplétifs provisoires proposés par la FAO en remplacement de l'indicateur 2.4.1 des ODD soient encore affinés et développés, convenant qu'ils devaient être approuvés par la Commission de statistique de l'ONU, et que les membres soient tenus informés, dans la mesure du possible. (par. 29, alinéa d)		X	Depuis la 171° session du Conseil, les membres ont été informés de l'affinement et du développement des indicateurs supplétifs provisoires des ODD au moyen du document PC 135/INF/3, présenté à la 135° session du Comité du Programme, et de son additif. Malgré le fait que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ait récemment approuvé les indicateurs supplétifs proposés par la FAO, lors de la 54° session de la Commission de statistique de l'ONU (28 février - 3 mars 2023) certains pays non membres du Groupe d'experts ont demandé que davantage de temps leur soit accordé pour étudier et éventuellement affiner l'indicateur supplétif 2.4.1. Cette demande est parfaitement en phase avec la recommandation du Conseil de la FAO à sa 171° session, lequel a demandé «que les indicateurs supplétifs provisoires proposés par la FAO en remplacement de l'indicateur 2.4.1 des ODD soient encore affinés et développés». Dans le même temps, la Commission est convenue que les indicateurs supplétifs pouvaient être considérés comme une solution temporaire pratique à adopter avant 2025 s'il s'avérait que les pays rencontraient des difficultés s'agissant de mettre en œuvre les indicateurs officiels et de communiquer les informations y afférentes, et si les indicateurs supplétifs proposés étaient assortis de méthodes fiables et de données suffisantes pour l'ensemble des pays. La décision d'utiliser ou non à titre provisoire les indicateurs supplétifs proposés par la FAO sera prise lors de l'une des prochaines réunions du Groupe d'experts, et une décision définitive s'agissant de remplacer ou non les indicateurs officiels par les	

	indicateurs supplétifs sera envisagée dans le contexte de l'examen complet du cadre d'indicateurs relatifs aux ODD qui aura lieu en 2025. À cet égard, des réunions techniques avec les membres sont organisées.

10

	État d'avai la mise e		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Co	de de conduit	te relatif au v	vote
10. Le Conseil <u>a demandé</u> au Président indépendant du Conseil de poursuivre ces consultations afin qu'un texte consensuel puisse être présenté à la prochaine session du Conseil, après examen par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques. (par. 47)	X		Le Président indépendant du Conseil a organisé, le 9 février 2023, une consultation informelle avec les membres durant laquelle un consensus a été dégagé concernant un projet de texte. Ce texte sera présenté au Comité des questions constitutionnelles et juridiques à sa 118 ^e session pour examen, avant d'être soumis au Conseil à sa 172 ^e session.
Participation d'observateurs du	secteur privé	aux sessions	des organes directeurs de la FAO
11. Le Conseil a noté la complexité de la question et <u>a demandé</u> qu'un consensus soit atteint quant aux principes généraux, notamment la faisabilité et l'opportunité d'une participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO, avant de commencer à élaborer un projet de directives. (par. 49)		X	En septembre 2022, le Président indépendant du Conseil a organisé une consultation informelle avec les membres, lesquels ont soulevé des problèmes et des questions portant sur différents aspects des règles et procédures actuelles en matière de participation du secteur privé aux organes de la FAO. Depuis cette réunion, il a été demandé aux comités techniques, aux divisions et aux autre bureaux compétents de fournir des informations sur les règles et pratiques actuelles. Une note d'information a été distribuée aux membres du Conseil et une réunion d'information informelle avec les membres devrait suivre. La FAO étudie les analyses réalisées à ce jour et les observations formulées par les membres en vue de déterminer les prochaines étapes.
12. À cet égard, le Conseil <u>a demandé</u> que soit élaboré un document de référence traitant des questions, des commentaires et des observations soulevés par les membres, et <u>a prié</u> le Président indépendant du Conseil de procéder à des consultations à ce sujet. (par. 50)		X	Une note d'information a été distribuée aux membres du Conseil par le Président indépendant, et sera suivie d'une réunion d'information informelle avec les membres durant laquelle les problèmes et les questions soulevés seront abordés.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Cadre stratégique pour le multi			nguisme
13. Le Conseil [] <u>a demandé</u> des précisions sur la manière dont le cadre stratégique serait pris en compte dans les prochaines mises à jour du Programme de travail et budget et du Plan à moyen terme. (par. 54, alinéa e)	X		Cette question est traitée dans le Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025 (section Éléments saillants du programme de travail et du budget).